

## Bourses de recherche postdoctorale Place aux Premiers Peuples de l'UdeM

En 2020, l'Université de Montréal a adopté le [Plan d'action Place aux Premiers Peuples](#). Au programme pour les autochtones qui fréquentent annuellement l'établissement : un accès équitable à l'enseignement supérieur; un milieu d'étude et de travail attractif, inspirant, inclusif et sans discrimination; des mesures afin d'assurer leur rétention et une meilleure collaboration avec les communautés. L'Université de Montréal souhaite célébrer l'héritage culturel et les savoirs traditionnels des Premières Nations et Inuits du Québec et du Canada.

Dans le respect de nos engagements, la bourse s'adresse aux postdoctorantes et postdoctorants, membres d'une communauté autochtone du Canada, qui désirent réaliser un projet de recherche.

### Critères d'admissibilité

1. Être membre des Premières Nations ou des Inuits, inscrit au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou au registre des bénéficiaires Inuit. Avoir un statut confirmé de membre des Premières Nations ou des Inuits au Canada  
**ou**  
Être inscrit(e) à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario;
2. Détenir ou prévoir obtenir un diplôme de doctorat au moment de la demande.
3. Proposer un projet de recherche original et important dans un champ de connaissance reconnu à l'Université de Montréal (tous les domaines d'études sont admissibles);
4. Durant la période de validité de la bourse, ne pas détenir une bourse d'un organisme subventionnaire canadien ou québécois;
5. Recevoir l'appui de deux répondants.

### Montants de la bourse

Bourse de 45 000\$/année pendant un maximum de 2 ans. La bourse sera versée sous forme de salaire. La personne récipiendaire bénéficiera des avantages d'une convention collective de travail. Pour plus d'information, consulter la [convention collective des postdoctorants](#).

La candidate ou le candidat choisi doit être admis en tant que postdoctorant à l'Université de Montréal avant le début de la bourse. Pour faire une demande d'admission, consulter le site des [Études supérieures et postdoctorales - Stage postdoctoral](#).

## Mise en candidature

La candidate ou le candidat doit :

1. Compléter sa demande via un [formulaire PDF](#);
2. Joindre à la demande :
  - a) Preuve de statut officiel de membre des Premières Nations, Inuit ou Métis;
  - b) Le relevé de notes au doctorat (version non officielle acceptée pour les relevés de l'Université de Montréal; relevé officiel ou copie conforme à l'original pour toute autre université);
3. Fournir un *Curriculum vitae* incluant ses communications orales et écrites;
4. Envoyer son dossier de candidature dans un seul fichier PDF incluant le formulaire de candidature, la preuve de statut officiel des Premières Nations, Inuit ou Métis, le relevé de notes au doctorat et le *Curriculum vitae* à M. Stéphane Nadeau ([esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca));
5. Demander deux lettres de recommandation qui doivent être acheminées à M. Stéphane Nadeau ([esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)). À aucun moment, la candidate ou le candidat ne doit avoir ces lettres en sa possession:
  - a. Lettre du superviseur ou superviseuse de postdoctorat à l'Université de Montréal
  - b. Lettre d'une personne pouvant témoigner de ses aptitudes et de son potentiel en recherche (directrice ou directeur de thèse, par exemple).

## Critères d'évaluation

L'évaluation et la sélection des candidatures tiendront compte des éléments suivants :

- L'originalité et l'importance du projet de recherche;
- La faisabilité des activités de recherche proposées;
- Les réalisations académiques et non académiques;
- Le leadership et le plan de carrière.

## Comité d'attribution de la bourse

Un comité d'attribution des Études supérieures et postdoctorales effectuera l'évaluation des candidatures. La rémunération mensuelle débutera dès la confirmation d'inscription comme postdoctorante ou postdoctorant.

## Date du concours

Le concours restera ouvert de l'été 2024 à l'hiver 2025. En conséquence, les candidatures seront acceptées tout au long de cette période.

Les candidates et candidats seront informés des résultats quelques semaines après la réception, en bonne et due forme, de la candidature.

## Informations supplémentaires :

Stéphane Nadeau  
Bureau des bourses  
Études supérieures et postdoctorales  
514 343-6111, poste 1524  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)

## **ANNEXE – Programme d'accueil et d'accompagnement des étudiant(e)s autochtones**

### **Bourses de mobilité**

Sensible aux besoins exprimés par les communautés autochtones, l'Université de Montréal offre des bourses de mobilité aux étudiant(e)s qui souhaitent effectuer des travaux de recherche au sein des communautés autochtones. Ces bourses serviront entre autres à payer les coûts de déplacement et tiendront compte de l'éloignement géographique. Pour faire une demande, prière de vous adresser à [andree.labrie@umontreal.ca](mailto:andree.labrie@umontreal.ca).

### **Programme d'aide financière pour besoins particuliers**

Largement documentés, nous connaissons les défis des étudiants et des étudiantes autochtones dans la poursuite de leur cheminement académique, rappelons simplement l'accessibilité aux bourses, les responsabilités familiales, l'isolement et l'éloignement. L'Université sensible à leurs réalités et à leurs besoins a mis en place un programme d'aide pour des besoins particuliers, exceptionnels ou urgents. Le programme permet, entre autres:

- Un ressourcement dans la communauté
- Un déplacement pour des raisons familiales

Ce programme d'aide financière sert principalement à payer une partie des coûts de déplacement à ces fins. Il se veut complémentaire à toute source de financement au cas où ces ressources seraient insuffisantes. Pour faire une demande, prière de vous adresser à [andree.labrie@umontreal.ca](mailto:andree.labrie@umontreal.ca).

### **Programme d'apprentissage du français**

L'UdeM a lancé un programme d'apprentissage en ligne et de formation à distance destiné à ses futurs étudiants et étudiantes non francophones souhaitant améliorer leur niveau de connaissance du français afin de concrétiser leur projet d'études à l'UdeM.

D'une durée de quatre mois, ce programme vous offrira les conditions idéales pour atteindre le niveau intermédiaire avancé requis pour être admissible à la majorité des programmes d'études de l'UdeM et entamer officiellement votre parcours universitaire.

### **Centre étudiant des Premiers Peuples**

En 2020, une nouvelle structure a vu le jour à l'UdeM, le [Centre étudiant des Premiers Peuples \(CEPP\)](#) des Services aux étudiants en y intégrant le Salon Uatik qui est avant tout un espace de rassemblement culturellement sécuritaire pour la communauté étudiante autochtone. Ces changements organisationnels permettent à l'équipe du CEPP d'aller encore plus loin dans l'atteinte de son objectif principal : créer les conditions nécessaires pour la reconnaissance, l'épanouissement et la réussite des membres de la communauté étudiante autochtone au sein de l'Université de Montréal. Le Centre étudiant des Premiers Peuples a également le mandat de sensibiliser l'ensemble de la communauté étudiante de l'UdeM relativement aux Premiers Peuples.

Considérant le rôle important joué par le CEPP, l'Université octroiera des sommes additionnelles pour l'organisation d'activités structurantes tout particulièrement celles visant le développement de l'Initiative MITIG sur plusieurs moments dans l'année académique. Créé en 2015, cet évènement permet de mettre en lumière l'héritage, les cultures et les savoirs des communautés autochtones, en plus d'amorcer la discussion sur des enjeux relatifs aux Premiers Peuples et de nouer des liens avec la population étudiante.